Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le 03/02/2023
ID : 001-250102365-20230131-D2023006-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023
Convocation en date du 25 janvier 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023006
Objet : Autorisation de programme pour la chaufferie CSR

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	30
Contre	0
Abstention	2

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Elisabeth LAROCHE - Max ORSET – Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT - Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN
CCV : Guy DUPUIT
Excusés remplacés par le suppléant :
CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS
Excusés ayant donnés procuration :
CCPA : Bernard GUERS pouvoir Hélène BROUSSE
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Gérard BRANCHY – Sonia PERI pouvoir à Jean François JANNET
CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER
Excusés :
CCPA : André MOINGEON
RAPC : Frédéric MONGHAL
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL
CCRAPC : Frédéric MONGHAL
HBA : Alain AUBOEUF

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20230131-D2023006-DE

M. Bernard Perret, Vice-président finances explique que :

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice, tout en planifiant la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés, mais elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement non-utilisés une année sont repris les années suivantes et la répartition des crédits dans le temps peut être modifiée.

Considérant qu'il est opportun d'ouvrir en 2023 une autorisation de programme pour la chaufferie CSR
Considérant que cette opération porte le numéro 148 en comptabilité

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation de programme Chaufferie CSR avec ses crédits de paiements selon le tableau ci-dessous

Crédits de paiements	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL AUTORISATION
Chaufferie CSR-Opération148	750 000	4 475 000	15 300 000	15 090 000	5 060 000	35 000	40 710 000

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Avec 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Philippe Guillot-Vignot et Guy Dupuit,

AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme Chaufferie CSR avec ses crédits de paiement telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

ORGANOM
Le Président